

Le ROF décrypte : La Messagerie Sécurisée en Santé (MSS) – Janvier 2026

À l'ère du numérique, assurer la confidentialité des informations médicales est, au-delà d'une obligation légale, une obligation de responsabilité. MSSanté, face à cet enjeu, n'est pas un simple logiciel de messagerie, mais un **écosystème sécurisé et régulé** car conçu spécifiquement pour protéger les échanges entre professionnels de santé et avec les patients.

Pour bien en saisir la valeur, il faut comprendre ce qui le différencie d'une messagerie classique comme Gmail ou Microsoft. Si ces services proposent des protocoles de sécurité, leur principale faiblesse est que "n'importe qui peut ouvrir une messagerie". La force de MSSanté repose sur sa nature fermée : c'est l'**Espace de Confiance** où « **je sais à qui je parle, les identités sont vérifiées** ». Il ne s'agit pas d'une messagerie unique mais d'une sorte de « bulle » où interagissent plus de 300 services de messagerie différents permettant que seuls des acteurs autorisés communiquent.

Ce dossier vous propose de découvrir le fonctionnement de cet Espace de Confiance, ses acteurs et les règles qui en font un outil indispensable pour la pratique de demain.

1) Qu'est-ce que l'Espace de Confiance MSSanté ?

Toute la sécurité de MSSanté repose sur l'Espace de Confiance. Il permet d'assurer que seuls les acteurs identifiés, authentifiés et autorisés peuvent participer aux échanges. Sa solidité repose sur trois piliers fondateurs.

Pilier	Son rôle pour la sécurité
La liste blanche	Garantit que seuls les opérateurs de messagerie approuvés par l'Agence du Numérique en Santé (ANS) peuvent faire partie du système. C'est le premier niveau de filtrage pour intégrer la « bulle de confiance ».
L'annuaire Santé	Référence tous les professionnels et leurs boîtes aux lettres MSSanté. Concrètement, cela signifie que vous avez la certitude que l'adresse prenom.nom@chu-lille.mssante.fr appartient bien au professionnel que vous souhaitez contacter, éliminant les risques d'usurpation d'identité.
Les référentiels	Définissent les règles techniques et de sécurité (basées sur les standards d'Internet) que tous les opérateurs doivent respecter. Ils assurent l'interopérabilité et un niveau de sécurité homogène pour l'ensemble de l'écosystème.

2) Les acteurs de l'écosystème MSSanté : qui fait quoi ?

Les acteurs en charge de la déclinaison de l'Espace de Confiance sont de plusieurs types qui collaborent pour assurer la sécurisation de la circulation des données de santé.

- **Les opérateurs** : ce sont les fournisseurs des boîtes aux lettres. Cela peut être des établissements de santé (hôpitaux), des industriels (éditeurs de logiciels), des acteurs institutionnels ou des régions. Ce sont eux qui doivent respecter les référentiels pour être inscrits sur la « Liste blanche ».
- **Les professionnels habilités** : ce sont les utilisateurs finaux du système. Médecins, pharmaciens, infirmiers, psychologues, assistants de service social... Ils utilisent au quotidien leur boîte aux lettres MSSanté pour échanger des informations liées à la prise en charge de leurs patients.
- **Les patients** : avec l'apparition de « Mon Espace Santé », tout citoyen dispose d'une messagerie MSSanté. Il peut ainsi recevoir des documents de ses soignants et échanger avec eux. Le cas d'usage le plus concret est surtout la possibilité pour lui d'**envoyer ses ordonnances directement aux pharmaciens** via sa messagerie.

3) Les différents types de boîtes aux lettres (BAL) MSSanté

Selon qu'il soit seul, en équipe ou qu'il ait besoin d'automatiser des envois, un professionnel peut utiliser différents types de boîtes aux lettres (BAL).

Type de BAL	Pour qui ?	Identifiant associé	Exemple concret
Nominative	Boîte personnelle pour un seul professionnel.	RPPS	prenom.nom@chu-pau.mssante.fr
Organisationnelle	Boîte de service partagée par plusieurs professionnels d'une même structure (ex : un service hospitalier, un établissement médico-social, une pharmacie).	FINESS ou RPPS	cardiologie@chu-pau.mssante.fr
Applicative	Boîte « robot » pour les envois automatisés en masse (comptes-rendus de laboratoire, radiologie...). Souvent utilisée en « no-reply » (pas de réponse possible).	FINESS	noreply-biologie@chu-pau.mssante.fr

4) Le cadre juridique : les règles pour échanger en toute sécurité

L'échange d'informations de santé est une pratique très encadrée par la loi pour assurer le respect de la vie privée et du secret médical. MSSanté a été conçu pour permettre aux professionnels de respecter ce cadre avec simplicité.

3 règles sont à respecter qui relèvent du Code de la Santé Publique (articles L1110-4 et R1110-2) :

- a) L'échange se fait entre des **professionnels habilités par la loi**, c'est-à-dire les professionnels de santé, mais aussi ceux du secteur médico-social ou social (assistants de services sociaux, psychologues, ostéopathes, etc.). **L'Annuaire Santé** a vocation à ce que seuls des professionnels identifiés et habilités soient dans l'Espace de Confiance.
- b) Seules peuvent être échangées les **données strictement nécessaires** à la continuité ou à la coordination des soins.
- c) Le patient doit être **informé de son droit de s'opposer** à l'échange de ses informations.

A cela il faut ajouter que l'ensemble des traitements de données à lieu dans le cadre du Règlement **Général sur la Protection des Données (RGPD)**. Ainsi, toute l'architecture de l'Espace de Confiance (liste Blanche, annuaire, référentiels) est pensée pour vous faciliter le respect non négociable de ces obligations légales.

5) Comment les opticiens peuvent-ils concrètement activer et utiliser leurs boîtes aux lettres sécurisées ?

Pour activer et utiliser concrètement une boîte aux lettres (BAL) sécurisée MSSanté, les opticiens, comme professionnels de santé habilités disposant d'un numéro RPPS, doivent suivre plusieurs étapes.

- a) Choisir le type de boîte aux lettres

Deux types de BAL différents s'offrent aux opticiens en fonction de leur fonctionnement: **La BAL nominative (personnelle) et la BAL organisationnelle.**

Pour un opticien (professionnel de santé disposant d'un numéro RPPS), une BAL nominative peut être très facilement créée, notamment gratuitement via Mailiz.

Mais la BAL nominative n'étant pas toujours adaptée au fonctionnement en équipe d'un magasin, il peut être utile d'ouvrir une BAL organisationnelle.

En effet, une évolution récente répondant à une « forte demande » de professions, dont les opticiens, permet désormais de créer une **BAL organisationnelle liée à l'identifiant de professionnel (RPPS)**. C'est un important atout pour les structures qui ne disposent

pas d'un numéro d'établissement (FINESS) qui pourront donc disposer d'une BAL partagée sous la responsabilité d'un professionnel identifié.

b) Sélectionner un opérateur

Les opticiens peuvent se tourner vers différents types d'opérateurs pour obtenir leur messagerie :

- **Mailiz (opérateur public national)** : le service, financé par l'Etat, permet de disposer gratuitement d'une BAL personnelle par numéro RPPS.
- **Opérateurs publics régionaux (GRADs)** : selon la région, ces groupements peuvent introduire des offres plus diversifiées intégrant des boîtes organisationnelles, parfois à des coûts avantageux ou liés à la politique régionale.
- **Opérateurs privés** : industriels proposant des offres commerciales, en général plus complètes ou à intégrer directement dans les logiciels métiers dédiés des magasins.

c) Activer la boîte aux lettres

Pour l'opérateur national Mailiz : se rendre sur leur site Internet et s'identifier, par exemple avec une carte CPS. Une fois activée, l'adresse de l'opticien sera référencée dans l'Annuaire Santé permettant aux autres professionnels de le retrouver pour échanger des données.

d) Utiliser la messagerie au quotidien

- **Échanges entre professionnels** : les opticiens peuvent échanger des données de santé (comptes-rendus, ordonnances adaptées) de manière sécurisée avec d'autres acteurs de l'espace de confiance (médecins, orthoptistes, etc.).
- **Communication avec les patients** : via Mon espace santé, un opticien peut communiquer avec ses patients, mais c'est l'opticien qui doit initier le premier message (sauf exception pour les pharmaciens). Pour clore une discussion et empêcher le patient de répondre à nouveau, l'opticien doit indiquer [FIN] en majuscules dans l'objet de son dernier message.
- **Intégration logicielle** : si l'usage via un webmail (interface Internet classique) est bien possible, il est facilité lorsque l'intégration est réalisée directement dans le logiciel de gestion du magasin. Certains éditeurs de logiciels pour opticiens sont en phase de certification pour proposer cette intégration prochainement.

En résumé, MSSanté n'est pas qu'une simple messagerie. **C'est un écosystème basé sur la sécurité, l'interopérabilité entre tous et la légalité.**

Les chiffres témoignent d'eux-mêmes et montrent la place centrale occupée par MSSanté dans la e-santé en France qui ne cesse de se développer :

- Plus de **880 000 boîtes aux lettres** déjà actives dans l'espace de Confiance.
- Plus de **33 millions de messages** échangés chaque mois.
- Taux d'équipement de **90 % dans les hôpitaux** et de **84 % chez les médecins libéraux**.
- **1 pharmacie sur 2 et 35 % des établissements médico-sociaux (ESMS)** sont équipés.
- Plus de **18 millions de citoyens** ont activé leur profil « Mon Espace Santé ».

Pour les opticiens, ne pas considérer MSSanté comme une contrainte mais comme un partenaire facilitant la collaboration tout en respectant le secret professionnel. C'est en tout état de cause l'outil entend devenir **l'unique messagerie pour les données de santé** en France.